

Recours amiable devant la commission départementale de médiation en vue d'une offre de logement

(article L. 441-2-3, II, du code de la construction et de l'habitation)

- Reportez-vous à la notice avant de remplir le formulaire.
- **Attention** : le requérant qui adresse à la commission de médiation le présent recours amiable doit être le demandeur figurant sur la demande de logement social préalablement déposée. Il ne peut y avoir qu'un requérant par foyer.
- **Attention** : les renseignements demandés et les pièces justificatives citées sont obligatoires sauf quand il est indiqué qu'ils sont facultatifs.

1. Identité du requérant

Civilité : Monsieur Madame

Nom du requérant :

Nom de jeune fille :

Prénom(s) :

Date de naissance :

► Joignez une copie d'une pièce justifiant de votre identité.

Exemples : carte nationale d'identité, passeport, livret de circulation, carte de séjour, carte de résident

Situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Séparé(e)
PACS Concubin(e) Veuf/Veuve

► Joignez un justificatif de votre situation de famille si possible

(livret de famille, jugement de divorce ou ordonnance de non conciliation, ...)

2. Numéro unique d'enregistrement de la demande de logement social

Indiquez le numéro unique d'enregistrement qui vous a été délivré suite au dépôt de votre demande de logement social (ce numéro figure sur l'attestation d'enregistrement de la demande ou de renouvellement) :

► Joignez une copie de l'attestation d'enregistrement de la demande ou de son renouvellement.

3. Nationalité du requérant

3.1 Êtes-vous de nationalité française ? Oui Non

3.2 Si vous avez répondu non à la question 3.1, êtes-vous ressortissant d'un pays membre de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen ou ressortissant de la Confédération suisse ? Oui Non

3.3 Si vous avez répondu non aux questions 3.1 et 3.2 précisez la nature et le numéro de votre titre de séjour :

► Joignez une copie de ce titre de séjour ou de ce certificat.

Si ce titre est une carte de résident, joignez également une déclaration sur l'honneur attestant que vous n'avez pas quitté le territoire français et résidé à l'étranger pendant une période de plus de trois ans consécutifs.

3.4 Êtes-vous reconnu réfugié et n'avez pas encore de titre de séjour ? Oui Non

Si oui, précisez la date de reconnaissance du statut de réfugié :

► Joignez une copie du récépissé de demande de titre de séjour portant la mention « réfugié ».

4. Coordonnées

Adresse du local ou du logement dans lequel vous vivez :

Bâtiment Escalier Etage Appartement

Numéro Voie

Lieu-dit Complément d'adresse

Code postal Localité Pays

Chez Monsieur ou Madame (indiquez ici le nom de la personne chez qui vous résidez)

Et si elle est différente, adresse à laquelle le courrier doit vous être adressé

Bâtiment Escalier Etage Appartement

Numéro Voie

Lieu-dit Complément d'adresse

Code postal Localité Pays

Chez Monsieur ou Madame (indiquez ici le nom de la personne chez qui vous résidez)

N° de téléphone où l'on peut vous joindre (facultatif)

Adresse électronique

Vous êtes logé(e) dans :

Un logement social Si oui, nom du bailleur

Un logement privé Autre Préciser

5. Démarches préalables au recours amiable devant la commission de médiation

5.1. Suites données à votre demande de logement social

Indiquez auprès de quel organisme ou service vous avez déposé une demande (organisme d'habitation à loyer modéré -HLM-, société d'économie mixte -SEM-, commune, préfecture,...)

Avez-vous déjà eu une ou des propositions de logement social ? Oui Non

Si non, cochez les cases ci-dessous correspondant à votre situation :

Un refus de votre demande vous a été notifié par un bailleur social

Sur quels motifs ce refus était-il fondé :

► Joignez une copie de la lettre ou des lettres de refus des bailleurs sociaux (facultatif).

Vous avez eu connaissance de l'ajournement de votre demande par la commission d'attribution d'un bailleur

Vous n'avez reçu aucune réponse du bailleur

Si oui, indiquez ici pour chaque proposition sa date et le nom de l'organisme qui vous l'a faite :

Avez-vous refusé une ou des propositions de logement social ? Oui Non

Pour quelles raisons avez-vous refusé ces propositions ? (indiquez pourquoi (plusieurs motifs possibles) :

Localisation Taille du logement Montant du loyer et des charges

Autre motif Préciser

► Joignez une copie de votre ou de vos lettres de refus (facultatif).

Montant de vos ressources annuelles : indiquez ci-après le montant figurant sur le dernier avis d'impôt ou de non imposition que vous avez reçu :

Année du dernier avis d'impôt ou de non imposition

Ressources mensuelles du mois de

► *Joignez les pièces justificatives de vos ressources mensuelles et de celles des personnes du foyer (revenus des trois derniers mois) et, si vous l'avez, le dernier avis d'impôt ou de non-imposition reçu.*

Si vous percevez des prestations de la caisse d'allocations familiales, indiquez votre numéro d'allocataire

► *Joignez un justificatif fourni par la CAF ou la MSA avec le détail des prestations perçues (hors AL et APL)*

Avez-vous déposé un dossier de surendettement à la Banque de France ?

Oui

Non

8. Informations relatives au lieu de travail ou d'activité

Précisez votre lieu de travail ou d'activité et celui des autres personnes composant votre foyer :

Nom Prénom de chaque personne vivant avec vous	Activité : salarié, demandeur d'emploi, en apprentissage, en formation, sans activité...	Type de contrat de travail (CDI, CDD, Intérim, Autres)	Nom de l'entreprise	Commune du ou des lieux de travail ou d'activité	Moyen de transport utilisé	Temps de transport
Vous-même						

Si le foyer comporte plus de 9 personnes, joignez un tableau complémentaire.

9. Situations motivant le recours amiable

Cochez parmi les cases 9.1 à 9.8 celle qui correspond à votre situation.

Si vous êtes concerné par plus d'une situation, cochez les cases correspondantes.

9.1 Vous êtes dépourvu(e) de logement

Habitez-vous dans un local qui ne peut pas être considéré comme un logement ?

Oui

Non

Précisez la nature de ce local : hôtel, camping, abri, garage, véhicule, squat, autre

► *Joignez un document démontrant que vous êtes dépourvu de logement*

Exemples : reçu du camping ou d'un hôtelier, attestation d'un travailleur social ou d'une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, attestation de domiciliation postale....

Si ce local est un hôtel, indiquez si vous payez un loyer :

Oui

Non

Si non, le loyer est-il payé par des services sociaux :

Oui

Non

Si oui : ► *Joignez le cas échéant un justificatif de la prestation versée fourni par la CAF ou la MSA*

9.2 Vous êtes hébergé(e) chez un particulier

Les personnes qui vous hébergent sont-elles

Vos parents

Vos enfants

Un autre membre de votre famille

Les personnes qui vous hébergent vivent-elles aussi dans le logement où elles vous hébergent ?

Oui

Non

Indiquez le nombre total de personnes habitant dans le logement

Indiquez la surface et le nombre de pièces de ce logement

Dans tous les cas, précisez ici le nom et l'adresse des personnes qui vous hébergent, et depuis quelle date elles vous hébergent :

► *Joignez un document attestant de votre situation d'hébergement.*

Exemples : attestation de la personne qui vous héberge, attestation d'un travailleur social ou d'une association...

9.3 Vous êtes menacé(e) d'expulsion sans relogement

► *Joignez une copie du jugement prononçant l'expulsion et du dernier document reçu postérieurement.*
Exemple : commandement de quitter les lieux, courrier du Préfet vous notifiant que le recours à la force publique a été accordé pour exécuter la décision d'expulsion du juge

Si vous êtes expulsé pour dette de loyer ou de charges

Avez-vous demandé une aide du fonds de solidarité pour le logement (FSL) du département ? Oui Non

Avez-vous signé avec votre bailleur un engagement de résorption de votre dette (plan d'apurement) ? Oui Non

Si oui : ► *Joignez une copie de ce document*

9.4 Vous êtes hébergé(e) de façon continue dans une ou des structure(s) sociale(s) d'hébergement

Nom de la structure dans laquelle vous êtes hébergé actuellement

Date d'entrée dans cette structure

► *Joignez un justificatif d'accueil dans cette structure. Exemple : Attestation d'hébergement de la structure.*

Si vous avez été hébergé dans d'autres structures d'hébergement auparavant, indiquez leur nom

Précisez la date d'entrée dans la première de ces structures

9.5 Vous êtes logé(e) temporairement dans un logement de transition (par exemple logement fourni par une association), un logement-foyer (résidence sociale, maison relais, pension de famille...) ou une résidence hôtelière à vocation sociale

Nom et adresse de l'organisme qui vous procure ce logement

Date de votre entrée dans les lieux :

► *Joignez un justificatif d'accueil dans le logement de transition, le logement-foyer ou la résidence hôtelière à vocation sociale*
Exemples : Attestation de l'organisme qui met le logement à votre disposition, bail, convention d'occupation...

9.6 Vous êtes logé(e) dans des locaux impropres à l'habitation ou dans un logement qui est insalubre ou dangereux

► *Joignez un document montrant que les locaux que vous habitez sont impropres à l'habitation, insalubres ou dangereux.*
Exemples : document établi par un professionnel du bâtiment, un service public, un travailleur social ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la commission de conciliation, de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de mutualité sociale agricole, le cas échéant, arrêté du préfet ou du maire

Avez-vous entrepris une procédure contre le propriétaire ? Oui Non

NB : suite à votre recours amiable devant la commission de médiation, une visite de votre logement sera effectuée, sauf si votre situation est déjà suffisamment connue de l'administration

9.7 Vous êtes une personne handicapée ou vous avez à votre charge une personne handicapée ou un enfant mineur

► *Si vous êtes une personne handicapée ou avez à votre charge une personne handicapée, joignez un justificatif de votre handicap ou de celui d'une personne à charge.*

Exemples : carte d'invalidité, décision d'une commission compétente (Commission départementale de l'Education spéciale, Commission technique d'orientation et de reclassement professionnel, Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ou d'un organisme de sécurité sociale

Précisez si vous avez besoin d'un logement adapté à ce handicap

Et votre logement est dans l'un des deux cas cités aux 9.7.1 (logement non décent) ou 9.7.2 (logement manifestement sur-occupé)¹

9.7.1 Votre logement est non décent

► Joignez un document montrant que votre logement est non décent.

Exemples : copie d'un document établi par un professionnel du bâtiment, un service public, un travailleur social ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, attestation de la commission de conciliation, de la caisse d'allocations familiales ou de la caisse de mutualité sociale agricole...

NB : suite à votre recours amiable devant la commission de médiation, une visite de votre logement sera effectuée, sauf si votre situation est déjà suffisamment connue de l'administration.

OU

9.7.2 Votre logement est manifestement sur-occupé

Précisez le nombre de personnes occupant le logement

Indiquez la surface totale du logement (en m² habitables)

► Joignez un justificatif de la surface habitable totale de votre logement.

Exemples : bail, attestation d'un professionnel, attestation d'un travailleur social ou d'une association.

9.8 Vous attendez un logement social depuis un délai supérieur au délai anormalement long fixé dans le département par arrêté préfectoral (voir annexe à la notice)

10. Soutiens éventuels

10.1 Pour faire ce recours amiable, bénéficiez-vous de l'assistance :

10.1.1 d'un travailleur social ?

Nom de la personne qui vous assiste

Nom de son organisme

Bâtiment

Escalier

Etage

Appartement

Numéro

Voie

Lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Localité

Pays

N° de téléphone

10.1.2 d'une association ?

Nom de la personne qui vous assiste

Nom de l'association

Bâtiment

Escalier

Etage

Appartement

Numéro

Voie

Lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Localité

Pays

N° de téléphone

10.2 En dehors de la constitution du dossier pour ce recours amiable, êtes-vous en contact avec un travailleur social

Nom de la personne

Nom de son organisme

Bâtiment

Escalier

Etage

Appartement

Numéro

Voie

Lieu-dit

Complément d'adresse

Code postal

Localité

Pays

N° de téléphone

¹ Attention, le handicap du demandeur, la présence au foyer d'une personne handicapée ou d'un enfant mineur ne suffit pas à constituer un motif de saisine de la commission de médiation : il faut également cocher impérativement l'une des cases 9.7.1 ou 9.7.2.

11. Argumentaire libre

► *Apportez si vous le souhaitez toutes précisions sur votre situation.*

12. Engagement du requérant/attestation sur l'honneur

- Je certifie et atteste sur l'honneur la sincérité des informations données dans ce formulaire.
- Je reconnais être informé(e) que, pour l'instruction de mon dossier de recours, les informations qui sont nécessaires à l'appréciation de ma situation peuvent être demandées par le service instructeur de la commission de médiation aux professionnels de l'action sociale des collectivités territoriales et à la CAF ou à la MSA, et que le numéro d'allocataire mentionné rubrique 7 permet aux agents habilités du service instructeur de la commission de médiation de consulter les données de la caisse d'allocations familiales.
- J'atteste sur l'honneur que je n'adresse pas de recours à d'autres commissions de médiation.

Fait à :

Le

Signature du requérant (*obligatoire*)

Toute fausse déclaration est passible des peines mentionnées à l'article 441-6 du Code pénal. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites sur ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant. Les droits d'accès et de rectification prévus aux articles 39 et 40 de la loi du 6 janvier 1978 susvisée s'exercent auprès du secrétariat des commissions départementales de médiation où la demande a été déposée.